

REGLEMENT

NISSAN BOURGES URBAN TRAIL 29 JUIN 2019

20KM DEPART 19H50 - 5KM DEPART 20H05 - 10KM DEPART 20H20

INSCRIPTIONS :

Bulletin d'inscription sur le site PROTIMING et sur le site internet: nissanbourgesurbantrail.com
AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE, PAR MAIL OU PAR TELEPHONE.

LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL :

Ne seront acceptés que :

- le certificat médical d'absence de **contre-indication à la pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition**, datant de **moins de un an à la date de la compétition**. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**. Rappel : *le certificat médical est bien valable 3 ans mais pas dans le cadre de l'inscription à une manifestation sportive. Votre certificat médical est valable 3 ans uniquement dans le cadre d'un renouvellement de licence (à fournir à votre club avec un questionnaire de santé).*
- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**. On parle ici par exemple de la licence UFOLEP. Attention en tant que coureur, en général le sport est indiqué au dos de la licence, donc si vous envoyez votre licence à l'organisateur, pensez à scanner le recto et le verso.

Attention : Les licenciés FFCO, FFTRI ou FFPM, ces licences ne sont pas acceptées.

TARIFS :

5KM : 7 € 10KM : 12 € 20KM : 17 € + 2 € après le 19 MAI 2019

Clôture des inscriptions le 06 JUIN 2019.

1 lot remis à tous les participants.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Remise des dossards sur la place Etienne Dolet (parvis de la cathédrale) le **29 JUIN 2019 de 14H30 jusqu'à 19H30**

HORAIRE DEPART :

Place Etienne Dolet (parvis de la cathédrale) - 18000 BOURGES

20 KM départ 19H 50 ; 5 KM départ 20H05 ; 10 KM départ 20H20

ARRIVÉE :

Jardin de l'Archevêché (près de la cathédrale) - 18000 BOURGES

PARCOURS :

70% URBAIN 30% CAMPAGNE

DÉLAI D'ÉLIMINATION :

Sur le 20KM un délai d'élimination sera mis en place pour une vitesse inférieure à 7,5 km/h.

CATÉGORIES D'ÂGE :

Les catégories d'âge se basent sur l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1^{er} novembre de la saison administrative en cours.

RAPPEL :

Masters 40 ans et plus - 1979 et avant

Séniors 23 à 39 ans - 1980-1996

Espoirs 20 à 22 ans 1997-1999

Juniors 18 et 19 ans - 2000-2001

Cadets 16 et 17 ans - 2002-2003

Minimes 14 et 15 ans – 2004-2005

DISTANCES MAXIMALES :

Elles sont fixées selon les catégories d'âge (âge au 31 décembre) aux valeurs ci-après :

Masters, Séniors, Espoirs : 20 ans et plus « kilométrage illimité »

Juniors : 18-19 ans 25 km

Cadets : 16-17 ans 15 km

Minimes : 14-15 ans 5 km

Pour le Nissan Bourges Urban Trail :

Les Masters, Seniors, Espoirs et Juniors peuvent s'inscrire sur toutes les courses.

Les Cadets pourront s'inscrire uniquement sur le 10KM et les Minimes uniquement sur le 5KM.

SÉCURITÉ :

Assurée par des commissaires, police municipale, pompiers et médecins

RAVITAILLEMENT :

5 KM : 1 Ravitaillement - 10 KM : 2 Ravitaillements - 20 KM : 4 Ravitaillements

RÉCOMPENSES :

Récompenses 5KM, 10KM et 20KM pour les 3 premiers au scratch Femmes et Hommes, plus aux premiers Femmes et Hommes de chaque catégorie. Il n'y aura pas de cumul des récompenses.

RÉSULTATS :

Les résultats seront disponibles sur le site ProTiming et sur le site web du Bourges Urban Trail.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance.

Les licenciés FFA et FFT bénéficient des garanties liées à leur licence.

Les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

AUTORISATION :

Loi informatique et liberté / droit à l'image.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

J'autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de mon image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une durée limitée (5ans).